



Mandature 2015-2020

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice-Solidarité

**QUESTIONNAIRE SOUMIS AU CONSEIL
ECONOMIQUE ET SOCIAL DE GUINEE
SUR LA PANDEMIE CODIV-19**

PROPOSITION DE

M. MAURICE DOPAVOGUI

**Réponse du Conseil Economique et Social de Guinée à la crise
relative au CODIV-19 dans le domaine socio-économique et
pour le monde du travail à travers le dialogue social**

QUESTIONNAIRE

INTRODUCTION

La survenue brutale de la pandémie du CODIV-19 ne sera pas sans effets sanitaires, socio-économiques et financiers sur tous les pays et spécifiquement sur la République de Guinée, notre pays.

En effet, il était prévisible que les pertes économiques seraient durement ressenties à cause du ralentissement du système productif ainsi que la perte des recettes fiscales.

Il faut insister aussi sur le fait que notre secteur minier, principale source et pilier de notre économie dépend exclusivement de la Chine dans ses exportations, avec cette pandémie rendrait inévitablement la position de notre économie problématique puis que la demande chinoise s'est fortement contractée.

Et comme pour aggraver notre situation, les restrictions des mouvements des personnes vont impacter durement les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, la restauration et le transport avec au premier chef le transport aérien.

Pour les entreprises comme pour les ménages, la crise sanitaire pèsera énormément sur les activités économiques, la sécurité des emplois et sur le niveau de vie des populations.

Aussi notre institution, dès l'ouverture des sessions de sa première Assemblée générale de 2020 a été confrontée à une quarantaine très longue couvrant la durée de cette rencontre. Mais malgré cette nouvelle donne, le Conseil Economique et Social (CES) a pu jouer un rôle dans la riposte à travers les consultations et les structures de dialogue instituées par les autorités sanitaires, publiques impliquant aussi les travailleuses et travailleurs dans les entreprises et dans les structures sanitaires.

Comme on le sait, notre institution de consultation est une maison de dialogue, comprenant majoritairement les représentations des partenaires sociaux, de la société civile, des associations caritatives, de l'économie informelle.

Les positions, les conseils, les avis et les recommandations sont consensuels sur les questions sociales, économiques, sanitaires, culturelles relatives au monde du travail avec l'appui technique de certaines institutions nationales comme :

- La caisse nationale de sécurité sociale (**CNSS**) ;
- L'institut national des maladies obligatoires des salariés et retraités de la Fonction publique (**INAMO**);
- L'institut national de prévoyance sociale (**INAPRES**);
- Le service national d'hygiène, de santé et de sécurité des travailleurs (**SNHSST**);
- L'Agence nationale de sécurité sanitaire (**ANSS**) ;
- Le comité scientifique pour la surveillance et la riposte sur le CODIV-19.

Sur impulsion de la Primature, des consultations, des dispositions et autres propositions d'allègement des charges financières et fiscales ont été proposées et acceptées par Monsieur le Président de la République.

A- Mesures à l'égard des Travailleuses et Travailleurs dans l'économie formelle et informelle

Au niveau du Conseil Economique et Social de Guinée, le secteur de la santé est représenté au sein de la Commission des affaires sociales, de l'emploi, des affaires culturelles et scientifiques. Ce représentant, médecin de son état est membre du comité de gestion du plus grand centre hospitalo-universitaire de la Guinée : l'Hôpital DONKA qui abrite le centre de prise en charge des personnes atteintes de la COVID-19.

Les mesures d'allègement financier et fiscal connaissent un engagement et une inclusion des secteurs-clés comme la santé, le transport, la restauration, l'agriculture, le tourisme, le commerce, la distribution, la fonction publique et l'automobile à travers surtout les fédérations professionnelles et syndicales, le tout renforcé par des mesures spécifiques comme :

- Le renforcement de la surveillance à Conakry (épicerie) et à l'intérieur du pays surtout au niveau des trente-quatre (34) postes frontaliers considérés très sensibles ;

B- Mesure à l'égard des Entreprises, en particulier les micros, petites et moyennes entreprises en tant que moteur de l'emploi

A l'égard des entreprises, des micros, petites et moyennes entreprises, d'importantes mesures ont été prises dont entre autres :

- L'exonération des droits et taxes sur les équipements de santé et autres produits assimilés liés au CODIV-19 ;
- Le report de paiement des impôts, taxes et autres versements assimilés à l'Etat ;
- La réduction de deux semaines des délais de remboursement des crédits de la TVA ;
- La suspension de la facturation de la surestarie portuaire d'Avril à Juin 2020 ;
- Le règlement progressif de la dette intérieure de l'Etat envers les P.M.E ;
- La mise en place d'un fonds spécifique pour les groupements d'intérêt économique en faveur du secteur informel dans leur marche vers la formalisation ;

C- Mesures à l'égard de l'économie pour atténuer les mauvais impacts sur l'Emploi

Dès les premiers signes de la pandémie dans notre pays, notre gouvernement a mis en place des mesures fortes pour atténuer les impacts sur l'emploi, notamment :

- Au niveau du secteur minier, des restrictions réglementaires de confinement afin d'empêcher le débordement de la maladie vers l'intérieur du pays où sont implantées la presque totalité des activités minières.
- Les salaires sont restés intacts ainsi que la circulation des camions de marchandises avec une limitation de personnes à bord et un contrôle préalable de santé des trois (03) personnes dont le conducteur et deux (02) apprentis.
- Les prêts bancaires et la baisse du taux directeur de la Banque centrale ;
- La baisse des exigences pesant sur les banques commerciales auprès de la banque centrale autour des réserves obligatoires et l'allègement des modalités de refinancement ;

- La prise en charge des conditions décentes des malades, des frais de laboratoire, de la logistique et de la communication ;
- La prise en charge des frais d'assistance technique du Comité scientifique, de l'agence de sécurité sanitaire et de la coordination nationale de la riposte ;
- Le renforcement des infrastructures et de tout le système de santé ainsi que la protection des soignants ;
- La fourniture au niveau des marchés, des quartiers, des entreprises, des dispositifs de prévention sous contrôle rigoureux pour le respect des gestes barrières.

A travers les démembrements du Conseil Economique et Social, le relais est assuré et des campagnes de sensibilisation ont accompagné les consignes radio télévisées par les médias publics et privés largement expliquées par des spécialistes sanitaires ;

Aussi dans la démarche de confection massive des masques, le conseil économique et social a insisté et obtenu l'implication des associations de couturiers et couturières pour la satisfaction rapide des besoins en masques ;

- De même sous l'impulsion du conseil économique et social, des associations de jeunes diplômés sans emploi ont reçu des formations appropriées et des équipements pour la sensibilisation du porte à porte des citoyennes et citoyens dans les marchés et dans les quartiers ;
- La mise en place par le gouvernement d'une politique de transferts monétaires pour environ 240.000 ménages avec la couverture de 1,6 millions de personnes à Conakry comme zone pilote et épiceutre de la pandémie en Guinée ;
- L'appui de jeunes femmes rémunérées pour le nettoyage des chaussées et le curage des caniveaux à partir du mois de mai jusqu'en Décembre 2020.
- La distribution des kits de protection pour au moins 130.000 ménages au départ de Conakry vers des localités qui seraient éventuellement touchées ;
- Le report d'avril à juin de toutes les charges fiscales et sociales des entreprises du secteur du tourisme, de l'hôtellerie y compris les contributions de sécurité sociale ;
- Le paiement d'une partie des arriérés de dette de l'Etat ;

- Le report d'avril à juin des factures d'eau et d'électricité des entreprises touristiques et hôtelières ;
- Le blocage des loyers sur les bâtiments publics et privés pour la période d'avril à juin 2020 ;
- La retenue de 500 GNF/litre de carburant pour un montant de 405 milliards de GNF ;
- Une ponction de 50 milliards de GNF sur les dépenses communes ;
- Le report du service de la dette publique extérieure de 900 milliards de GNF ;
- La réaffectation de 100 milliards de GNF à partir du budget du ministère de la santé ;
- La contribution volontaire de particuliers et des entreprises grâce à un appel à la solidarité.

D- Plaidoyer pour l'utilisation optimale du dialogue social en réponse à la crise du COVID-19 : transparence, partage d'information et des données, inclusion consultation, concertation et confiance mutuelle.

Sur le plan des plaidoyers pour une utilisation optimale du dialogue social consensuel suite à une négociation collective tripartite des accords d'observation pour une trêve durant la pandémie a été obtenue avec comme un des éléments la communication régulière de l'état d'évolution nationale de la situation.

De même à travers des consultations et concertations téléphoniques, nous sommes convenus d'inciter les acteurs politiques à observer la quiétude et geler les manifestations de rue et des violences souvent communautaires pour faire face ensemble à l'ennemi commun invisible.

Ces démarches mènent lentement vers des visions communes pour finalement construire les bases d'une confiance mutuelle entre acteurs.

Aussi la planification du fonds de riposte impliquant les contributions locales, régionales et mondiales a davantage galvanisé la prise de conscience générale pour nous débarrasser de cet ennemi ravageur.

Au niveau national (local)

- La ponction sur le prix du carburant ;

- Le report du service de la dette extérieure 2020 ;
- La mobilisation d'une partie des dépenses communes ;
- Les sources internes de financement de l'ANIES ;
- Les contributions volontaires de solidarité.

Au niveau international

- Le F.M.I (catastrophe containment and relief trust emergency financing instrument) ;
- La Banque Mondiale (package COVID-19 des mesures d'ordre sanitaire) ;
- Le **Gouvernement des émirats Arabes-unis**
- La B.I.D, DADEA, etc....
- La Banque africaine de développement.

E- Assurer la continuité du Travail du Conseil Economique et Social :

Le planning et mise en œuvre des activités internes (sanitaire, santé et sécurité au travail, conditions de travail ; dispositif des services informatiques, de télétravail, sauvegarde de l'emploi, etc..) face au CODIV-19 et ses conséquences.

La Guinée a pu jusqu'à nos jours, contenir la pandémie au niveau de la capitale Conakry et d'extirper immédiatement des cas isolés importés dans des localités à l'intérieur du pays avec tous les contacts, transportés à Conakry dans les centres de traitement.

a) Planning et Mise en Œuvre des activités du CES

Programmation et ouverture de la première session de l'Assemblée plénière du CES, le 17 mars 2020, avec l'adoption des sujets d'auto-saisine, l'adoption des activités de l'année 2020, après évaluation de celles de l'année précédente y compris le renforcement de la coopération internationale.

b) Suivi des recommandations de l'Assemblée électorale de l'UCESIF de Décembre 2019 tenue à Conakry

- Mise en place d'un Comité technique interne,
- Désignation d'un rapporteur de l'Union des Conseils économiques et sociaux et Institutions similaires des états et Gouvernement

membres de la Francophonie (UCESIF) comprenant des cadres de certains Conseils Economiques et sociaux et institutions similaires membres de l'UCESIF.

c) **Activités générales nationales activées**

- Présence dans les entreprises des services d'induction d'hygiène, sécurité et santé sur les lieux de travail ;
- Existence de comités d'hygiène, santé, sécurité et environnement des grandes sociétés implantées en Guinée ;
- Gèle des négociations collectives avec exigence de maintien des conditions de travail.

d) **Activités spécifiques internes au CES**

- Le télétravail du bureau exécutif ; de la commission élargie aux présidents de commissions et des services techniques de la communication ;
- La mise en place à l'entrée de l'institution et dans tous les bureaux des équipements de protection sanitaire ;
- Les avis, conseils et recommandations sont débattus et adoptés dans les commissions de travail aussi en télétravail avec les partenaires sociaux présents dans ces commissions.

CONCLUSION

Dans ce dur combat contre l'ennemi invisible, pernicieux et très dangereux, notre pays, de concert avec les autres pays du monde a pris le taureau par les cornes en livrant une offensive sanitaire dans tous les compartiments et facettes pour bloquer et bouter cette sale maladie qui n'a pas encore de remède malgré les efforts inlassables des chercheurs.

Sauver des vies humaines et redresser le tissu économique et social est la préoccupation de tous les pays, de tous les gouvernements responsables et notre institution s'inscrit en ligne droite de cette nouvelle donne.

Aux côtés de l'association internationale des conseils économiques et sociaux institutions similaires (**AICESIS**), du bureau international du travail (**BIT**), de l'union des conseils économiques et sociaux d'Afrique (**UCESA**) et de l'Union des conseils économiques et sociaux et institutions similaires des

états et Gouvernements membres de la francophonie (**UCESIF**), notre institution nationale restera toujours à l'écoute pour toute action permettant à l'humanité de se débarrasser de cette pandémie et de repenser les impacts négatifs légués par cette situation.

BIBLIOGRAPHIE

- ✓ Travaux en télétravail au niveau du Conseil Economique et social,
- ✓ Plan de riposte économique à la crise sanitaire CODIV-19,
- ✓ Communiqués du Gouvernement et de l'Agence de sécurité sanitaire (ANSS),
- ✓ Autres journaux de la place.